



**Compte rendu du Conseil Municipal  
La Motte en Bauges  
Séance publique du jeudi 14 avril 2016 – 20h30**  
-----

L'an deux mil seize, le quatorze avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Motte en Bauges, convoqués le six avril 2016 conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, Salle des mariages.

Etaient présents : MD. Bachet, G. Garnier, V. Jacquet, C. Motta, E. Muffat-es-Jacques, L. Pavy, D. Regairaz, M. Renoir, D. Mansot

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : S. Ballaz ayant donné pouvoir à M. Renoir

Absents : Néant

---

Le Maire ouvre la séance à vingt heures trente-quatre et procède à l'appel nominal des membres du conseil. Sont dénombrés 8 conseillers présents. La condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT est remplie.

**Le quorum est atteint.**

Claude MOTTA est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

**Didier MANSOT et Myriam BACHET donnent lecture d'une déclaration liminaire concernant le compte rendu du 18 mars 2016 et demandent à ce qu'elle soit jointe au compte rendu de ce jour.**

Le Maire donne connaissance de l'ordre du jour :

**2. Approbation du Compte-rendu de la séance du 18 mars 2016**

Le compte rendu de la séance du 18 mars 2016 est adopté à la majorité (avec 1 voix contre, 1 abstention et 8 pour).

**3. Désignation du président de séance pour le vote du compte administratif 2015 et de l'affectation du résultat du budget principal (délibération)**

L'article L. 2121-14 du CGCT précise que le maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le conseil municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Il y a donc lieu de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2015.

**Marion RENOIR, candidate, est désignée, à l'unanimité, présidente de séance pour le vote du compte administratif 2015 et de l'affectation du résultat du budget principal.**

*Sortie de M. le Maire*

**4. Approbation du Compte Administratif pour l'exercice 2015 (délibération)**

Mme Marion Renoir présente le Compte Administratif pour l'exercice 2015. Il s'agit du bilan au 31 décembre 2015 de l'exercice du budget principal 2015.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Compte Administratif 2015 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Restes à réaliser	Réalisé
Dépenses	176811.47	54 400.00	282222.37
Recettes	31505.23		441001.43
Résultat	- 145306.24		+ 158779.06

**Approuvé à l'unanimité.**

**5. Affectation du résultat de fonctionnement 2015 (délibération)**

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	164 642,74 €		-145 306,24 €	54 400,00 €	-54 400,00 €	-35 063,50 €
FONCT	727 276,31 €		158 779,06 €			886 055,37 €

L'excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2015 est de 886 055,37 €.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le cumul d'investissement au 31/12/2015 étant déficitaire, l'affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement est de 35 063.50 €. L'excédent reporté de fonctionnement sera donc de 850 991.87 €.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement 2015.

**Approuvé à l'unanimité.**

*Retour de M. le Maire*

**6. Approbation du Compte de gestion du payeur pour l'exercice 2015 (délibération)**

M. le maire présente le Compte de gestion du payeur. Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le payeur et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

**Approuvé à l'unanimité.**

**7. Approbation du Budget primitif 2016 (délibération) et Taux d'imposition 2016 (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie, cotisation foncière des entreprises) (délibération) et subventions aux associations intégrées au BP 2016 ;**

M. le maire présente le Budget primitif 2016 qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT			RECETTES		
DEPENSES			RECETTES		
011	charges générales	135 500,00	70	produits services	26 900,00
012	charges de personnel	121 000,00	73	impôts et taxes	191 170,00
65	autres charges de gestion cour	22 350,00	74	dotation participation	75 800,00
66	charges financières (intérêts)	2 000,00	75	autres produits	15 000,00
14	Atténuation produits	24 000,00	76	produits financiers	
022	Dépenses imprévues	9 120,00	72	Travaux en régie	5 000,00
68	Provisions		77	produits exceptionnels	
68	dotations amortissements	3 277,00	13	transferts de charges	3 000,00
023	virement à la sect invest	850 614,00	002	excédent reporté	850 991,00
002	Déficit reporté	0,00			
	<b>TOTAL DEP FONCT :</b>	<b>1 167 861,00</b>		<b>TOTAL REC FONCT :</b>	<b>1 167 861,00</b>
	Maxi 022	20 913,75			0,00
INVESTISSEMENT					
001	déficit reporté	0,00	1068	affectation résultat	35 063,00
16	emprunt capital + caution	8 390,00	021	virement de la section de fonct	850 614,00
21	immobilisations	877 100,00	13	subventions	
23	travaux en cours		024	Cession tracteur	12 000,00
	RAR	54 400,00	16	Emprunts + caution	1 600,00
20418	Autres organismes publics	5 000,00	28	amortissements immobilisations	3 277,00
020	Dépenses imprévues		041	Reprise 2031 Ecole + Freniere	105 000,00
041	Reprise 2031 Ecole + Frenière	105 000,00	10	TA + FCTVA	23 000,00
	<b>TOTAL DEP INVEST :</b>	<b>1 049 890,00</b>	001	Excédent reporté	19 336,00
				<b>TOTAL REC INVEST :</b>	<b>1 049 890,00</b>
	Maxi 020	65 782,50			0,00

Ce budget 2016 a été établi sur la proposition d'investissement retenue lors du débat d'orientation budgétaire. Il ne comprend pas de nouvel emprunt pour 2016 et pas de subventions attendues compte tenu qu'aucune décision ne nous a été notifiée à ce jour. Par ailleurs, il est précisé qu'en 2017, la commune aura enregistré une baisse d'environ 22 215 Euros de DGF en cumulé depuis l'année 2013. Jusqu'à présent, les taux d'imposition ont été maintenus, malgré ces baisses et les charges de fonctionnement contenues (soit moins 3 % depuis 2014, hors virement à la section d'investissement). Pour compenser les baisses de dotations, il est proposé d'augmenter les taux d'imposition actuellement bas sur la commune. Le budget principal proposé intègre une augmentation des taux d'imposition de 5 % en 2016.

Didier MANSOT s'interroge sur la baisse de dotation et la perspective de fusion de communes. Il demande si une fusion de communes a été envisagée. M. Le Maire répond qu'une discussion aurait été engagée entre les communes des Bauges, mais que rien n'aurait été concrétisé à ce jour. D. Mansot souhaite que la commune de la Motte en Bauges demande à ce que soit engagée la réflexion afin d'anticiper l'organisation éventuelle.

Le Maire rappelle qu'en parallèle il y a un travail conséquent à engager sur la préparation de la fusion de l'intercommunalité avec Chambéry Métropole (réaménagement des services, et des compétences....) ce qui complexifie l'analyse. De plus, il y a lieu de s'interroger sur la

représentativité du territoire de la CCCB au sein des assemblées de Chambéry Métropole. M. le maire propose d'attendre que la fusion des intercommunalités soit effective pour avancer sur ce sujet.

Concernant les taux d'imposition, M. Le maire présente au conseil municipal les simulations qui ont été effectuées par la trésorerie municipale avec une augmentation des taux de 3%, 5 % ou 7 % ainsi que l'ensemble des taux pratiqués dans les communes du canton en 2015.

Compte tenu des baisses de dotations et des besoins de financement en lien avec les projets d'investissement validés par le conseil municipal le 18 mars 2016, Mr le Maire propose, pour l'année 2016, d'augmenter les taux d'imposition de 5 %, ce qui générerait une recette supplémentaire de 6 687 Euros, compensant globalement la perte de dotation de l'année 2016. Emeline Muffat s'interroge sur les évolutions à prévoir pour les années à venir.

Le Maire précise que compte tenu de la baisse prévisionnelle de dotation annoncée pour l'année 2017, la tendance sera probablement à une augmentation des taux d'imposition l'année prochaine également. Il est proposé de commencer dès 2016, afin de lisser l'impact de cette augmentation pour les administrés.

Concernant les différentes taxes, il est proposé d'augmenter uniformément les quatre taxes, bien que les assiettes soient différentes, par équité entre les pétitionnaires.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

– De fixer les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

- \* **TH (taxe d'habitation) : 11.20%**
- \* **TFB (taxe foncière bâti) : 10.29 %**
- \* **TFNB (taxe foncière non bâti) : 51.74 %**
- \* **CFE (cotisation foncière des entreprises) : 19.24 %**

**Approuvé à l'unanimité.**

### **Subventions aux associations**

Mr le maire présente la liste des associations ayant fait une demande de subvention pour 2016 pour lesquelles il propose un montant total d'attribution de subvention de 1 400 €. Il propose de baisser le montant total des subventions, de manière à contribuer à la baisse des charges de fonctionnement, et à l'effort financier collectif.

Il propose de concentrer l'effort de subvention sur un nombre plus réduit d'associations, de manière à être plus efficace dans les aides, et de concentrer les aides sur des associations locales, comme suit :

Subventions versées en 2015		Demandes de subventions 2016	
Tiers	Montant	Tiers	Proposé
AFSEP	50,00 €	AFSEP	
BAUGES SOLIDARITE	500,00 €	BAUGES SOLIDARITE	650,00 €
COEUR DE CIBLE	100,00 €	FRANCE ALZHEIMER SAVOIE	
FRANCE ALZHEIMER SAVOIE	100,00 €	LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	300,00 €	BANQUE ALIMENTAIRE	
PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC DE SAVOIE	50,00 €	BAUGES SKI NORDIQUE	250,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	150,00 €	LES RESTAURANTS DU COEUR SAVOIE	
BAUGES SKI NORDIQUE	100,00 €	COMITE HANDISPORT SAVOIE	
LES RESTAURANTS DU COEUR SAVOIE	150,00 €	PREVENTION ROUTIERE	
COMITE HANDISPORT SAVOIE	50,00 €	CENTRE LEON BERARD	
JUDO CLUB DE CUSY	100,00 €		
KARATE CLUB LA RAVOIRE SECTION LE CHATELARD	100,00 €		
		LOCOMOTIVE	
		AFM TELETHON	
		ASSOCIATION SOURIRE AU MONDE	
		<b>Non affecté</b>	<b>500,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 750,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 400,00 €</b>

Laurent PAVY est favorable à conserver des subventions à des associations sportives, en particulier qui proposent des activités aux enfants de la commune et regrette que le budget ne puisse pas être plus conséquent.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- **d'accorder les subventions aux différentes associations comme suit :**
- Bauges solidarité : 650 €
- Bauges ski nordique : 250 €
- Non affecté : 500 € (réserve en cas de demande du Judo Club de Cusy et du Karaté Club La Ravoire)

**Approuvé à l'unanimité.**

M. le Maire invite les membres du Conseil municipal à approuver le budget primitif 2016.

Didier MANSOT est contre ce budget, dans la mesure où il n'y a pas de signes politiques favorables aux économies d'énergie et de l'action environnementale (pas de ligne budgétaire spécifique). Le Maire rappelle qu'il y a des projets de rénovation des bâtiments communaux prévues ultérieurement et que les actions environnementales interviendront au sein des projets. Marion Renoir rappelle qu'il a été validé, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, des renouvellements ou rationalisations de l'éclairage public qui généreront des économies d'énergie. **Le budget primitif proposé est voté à la majorité (1 voix contre, 1 abstention, 8 voix pour).**

#### **8. Adhésions 2016 à divers organismes (délibération)**

M. Le Maire propose au Conseil Municipal une liste de divers organismes ou associations afin de décider des adhésions 2016.

Organismes	Coût prévisionnel
ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne)	142.33
ASADAC (Agence savoyarde d'aménagement de développement et d'aide aux collectivités)	217.50
CAUE de la Savoie (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Savoie)	50.00
AMRF et AMRS (Association des maires ruraux de France et de Savoie)	95.00
Association des Maires de France et de Chambéry	83.71
Association Lire et Faire Lire – Ligue de l'enseignement FOL 73 *	140.00

\* Prévisionnel sur cotisations versées en 2015

Le Maire précise que les organismes d'adhésion sont les mêmes que l'année précédente. Didier MANSOT s'interroge sur la redondance entre certaines associations. Marion RENOIR rappelle toutefois l'intérêt de l'adhésion à certaines associations type AMRF et AMF en termes d'appui administratif, juridique et dans la gestion courante. Après discussion, il est proposé de résilier l'adhésion à l'ANEM.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

**-l'adhésion de la commune de la Motte en Bauges aux organismes ou associations mentionnés ci-dessous**

Organismes	Coût prévisionnel
ASADAC (Agence savoyarde d'aménagement de développement et d'aide aux collectivités)	217.50
CAUE de la Savoie (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Savoie)	50.00
AMRF et AMRS (Association des maires ruraux de France et de Savoie)	95.00
Association des Maires de France et de Chambéry	83.71
Association Lire et Faire Lire – Ligue de l'enseignement FOL 73 *	140.00

\* Prévisionnel sur cotisations versées en 2015

**Approuvé à l'unanimité.**

#### **10. Travaux La Frénière/Sur le Mollard : engagement du projet et de la maîtrise d'œuvre**

M. Le Maire rappelle que l'avant-projet a été présenté en réunion un samedi matin, à laquelle l'ensemble des conseillers municipaux étaient conviés. Le projet dans sa globalité présente un coût élevé.

La commission travaux s'est réunie le 23/03/2016 et propose d'engager uniquement les travaux du réseau d'eaux pluviales avec réfection des enrobés pour un montant total estimé à 376 492.55 € HT soit (451 791.06 € TTC) et d'engager la mission totale (PRO-ACT-VISA-DET-AOR) de maîtrise d'œuvre avec Profils Etudes Développement.

Claude MOTTA rappelle que la commune engage d'autres travaux sur d'autres voiries, et l'enfouissement des réseaux secs ne serait pas envisageable partout. Il serait difficile de justifier un enfouissement pour des raisons purement esthétiques sur un secteur plutôt qu'un autre.

Laurent PAVY précise que l'intervention sur les réseaux secs reviendrait à doubler le montant des travaux, ce qui ne paraît pas raisonnable alors que dans le même temps la commune fait des efforts financiers.

Didier MANSOT n'est pas convaincu de la nécessité de réaliser des travaux sur les eaux pluviales dans leur intégralité. Il ne sait pas comment régler le problème des sources. Il souhaite comparer le prix de tranchées drainantes et le prix de buses. Il pense que le problème peut être réglé avec un bassin et des renvois d'eaux. Il s'interroge également sur le fait que l'ouverture des tranchées pourrait profiter à la mise en attente des fourreaux des réseaux secs.

Le Maire précise que le bureau d'étude a proposé une solution technique en phase avant-projet, et que tout peut être étudié. Des bassins d'infiltration pourraient être étudiés, ainsi qu'un busage partiel et non total. Cette discussion est prévue et aura lieu en phase projet. Concernant les réseaux secs, il rappelle que le coût est élevé (environ 350 000 € HT) car ces travaux entraînent la reprise des réseaux sur les deux hameaux, conformément au dimensionnement et au cahier des charges réalisés par ERDF, gestionnaire du réseau électrique. Poser des fourreaux en attente ne serait pas une solution, car ERDF ne câblerait pas ces fourreaux par la suite.

Par ailleurs, M. Le Maire précise qu'aucun engagement ne sera toutefois signé avant que la communauté de communes du Cœur des Bauges ait fait signer les conventions pour les autorisations de passages et de servitudes des réseaux avec les propriétaires impactés par le tracé.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette proposition et à réduire le projet initial compte tenu d'une part, que le montage financier ne sera pas celui initialement prévu (pas de subvention agence de l'eau, subvention réseaux secs en attente, pas de réponse à ce jour aux demandes de subventions Conseil Départemental et Préfecture) et que la communauté de communes souhaite engager les travaux pour les réseaux d'eau et d'assainissement.

**Le Conseil Municipal, à la majorité (9 voix pour et 1 abstention) décide d'engager la tranche conditionnelle de la mission de maîtrise d'œuvre avec Profils Etudes Développement (PRO-ACT-VISA-DET-AOR) et d'engager les travaux du réseau d'eaux pluviales avec réfection des enrobés.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 17.

**Fait à La Motte en Bauges, le 24 avril 2016**

**Le Maire,  
D. REGAIRAZ**

